

MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir

10 rue de la Mairie

28190 DANGERS

Tél. 0237229005 mairie@dangers28.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2024

Sur convocation en date du 16 mai 2024, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le 23 mai 2024 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur DE AGUIAR Séraphin

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2024, approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, ce qui est accepté par les membres du Conseil municipal :

- Salle polyvalente de la commune de Dangers – Marché n° 2024/01 - Assurance dommage-ouvrage & tous risques chantier - Attribution
- Salle polyvalente de la commune de Dangers – Modification de l'enveloppe financière

Puis il est procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

DELEGATION DONNEE AU MAIRE

En prévision de la construction de la salle polyvalente associative, le Maire a publié un marché à procédure adaptée passée en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique pour une mission d'assurance dommage-ouvrage et tous risques chantiers, selon les critères suivants :

Le montant de marché estimé représente 10.000 € HT.

Appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères « Prix » :

- Critère « prix » : note de l'offre à noter = (Prix de l'offre la moins élevée / Prix de l'offre à noter) x 20

(Décision du Maire n° 2024/02).

LOTISSEMENT LE PLESSIS DU PARC - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2023

Le Maire soumet à l'assemblée le Compte-rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) relatif à l'exercice 2023 pour l'opération du lotissement PLESSIS 2 présenté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT le 22 avril 2024, faisant apparaître un sous-total produits de 760.051 € et un sous-total de charges de -674.834 €, soit un résultat positif de 85.217 €.

Le résultat de l'exercice 2022 était de 82.729 €, c'est donc un très bon résultat pour l'exercice 2023.

L'ensemble des opérations de clôture sera réalisé en 2024, ainsi que la rétrocession de toutes les parcelles de l'assiette foncière de l'opération encore propriété de la SPL Chartres Aménagement.

La clôture de l'opération peut intervenir au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le CRAC 2023 ainsi présenté.

Délibération n° 2024/13 – SPL CHARTRES AMENAGEMENT – Lotissement Plessis 2 - Approbation du CRAC 2023

Le Maire rappelle :

La Commune de Dangers par délibération n° 2014/78 du 16 décembre 2014 a approuvé le projet de création d'un lotissement « Plessis 2 » aux abords de la rue du Plessis.

Par cette même délibération, le Conseil municipal a décidé de confier la réalisation de cette opération à la SPL CHARTRES AMENAGEMENT, matérialisée par une concession d'aménagement notifiée le 26 février 2015 pour une durée de 5 ans, aux fins de réalisation d'un lotissement d'environ 15 lots destinés à de l'habitat privé et un ilot réservé à un bailleur social.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) arrêté au 31 décembre 2022 présenté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT le 22 avril 2024 est soumis à l'examen du Conseil municipal.

Vu le budget communal,

Vu le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) présenté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT arrêté au 31 décembre 2023 pour l'opération du lotissement Plessis 2,

Considérant que le bilan prévisionnel de l'opération, arrêté au 31 décembre 2023, présente un sous-total produits de 760.051 € et un sous-total charges de -674.834 €, soit un résultat positif de 85.217 € ;

Le Maire propose d'approuver le CRAC 2023 présenté le 22 avril 2024 par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) présenté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT arrêté au 31 décembre 2023 pour l'opération du lotissement Plessis 2, conforme à l'acte de concession.

SALLE POLYVALENTE ASSOCIATIVE

Subvention DETR 2024

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir l'informant qu'il n'a pu réserver une suite favorable à la demande de DETR-DSIL de la Commune, compte tenu des enveloppes financières mises à sa disposition.

Si des crédits étaient rendus disponibles d'ici la fin de l'année 2024, le projet pourrait de nouveau être étudié.

Le Maire prévoit de demander un rendez-vous avec la nouvelle Secrétaire générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Madame Agnès BONJEAN.

Marché de travaux n° 2023/01 – Construction d'une salle polyvalente associative - Attribution

Le Maire rappelle le déroulement de la procédure de lancement du Marché de travaux n° 2023/01 – Construction d'une salle polyvalente associative.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme des Marchés-sécurisés et au BOAMP sous le n° 23-128692. L'ouverture des plis s'est faite le 6 novembre 2023.

57 plis ont été déposés.

Les offres ont été jugées suivant les critères suivants :

- Valeur technique - pondération 40%
- Prix – pondération 60 %

Nombre de lots : 15.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 novembre 2023, il a été décidé de déclarer les lots 5 et 6 sans suite et de relancer une nouvelle consultation.

Pour le reste, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mai 2024, et selon les critères publiés dans le règlement et le dossier de consultation, le Maire propose de retenir les offres suivantes :

Lot N°	CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISE	Solution retenue	Montant de la PSE	MONTANT TOTAL HT AVEC PSE
1	VRD	TP28	Base	2.919,00 €	78.919,00 €
2	CLOTURE-PORTAIL-ESPACES VERTS	PAYSAGE JULIEN LEGAULT	Variante	-	17.481,43 €
3	GROS ŒUVRE	DAZARD ET FILS	Base	-	110.889,30 €
4	COUVERTURE-CHARPENTE	DELAUBERT	Base	-	32.554,16 €
5	ETANCHEITE	SANS SUITE			
6	METALLERIE-VETURE METALLIQUE	SANS SUITE			
7	MENUISERIES EXT	CHARTRES MIROITERIE	Base	-	85.135,00 €
8	ECHAFAUDAGE COMMUN – ITE	FORTE	Base	-	26.745,04 €
9	CLOISONS DOUBLAGES	FERNANDES SAMUEL	Base	-	36.014,21 €
10	MENUISERIE INT.	GUY COLAS	Variante	1.890,00 €	24.163,00 €
11	CARRELAGE FAÏENCE	LEDOUX CARRELAGE	Base	-	8.093,35 €
12	SOLS SOUPLES	MAI ENTREPRISE	Variante	-	4.137,64 €
13	PEINTURE	MAI ENTREPRISE	Base	-	6.876,76 €
14	ELECTRICITE CFO/CFA	HERVE THERMIQUE	Base	-	42.187,45 €
15	PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION	CHAUFFAGE PLOMBERIE CONCEPT (CPC)	Base	-	33.327,00 €
TOTAL					506.523,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le marché n° 2023/01 ainsi présenté.

Délibération n° 2024/14 – Marché de travaux n° 2023/01 – Construction d’une salle polyvalente associative - Attribution

Le Maire expose :

Par délibération n° 2023/31 du 12 septembre 2023, le Conseil municipal a autorisé le Maire à publier un marché à procédure adaptée de travaux n° 2023/01, divisé en 15 lots, relatif à la construction d’une salle polyvalente associative à Dangers.

Conformément à l’article R 2123-1 du Code de la Commande publique, un marché à procédure adaptée a été publié selon la procédure suivante :

- Date de publication de l’avis d’appel public : 18 septembre 2023
- Lieu de publication :
 - ✓ 18/09/2023 : BOAMP
 - ✓ 18/09/2023 : marches-securises.fr
- Date limite de réception des offres : 6 novembre 2023 - 12 heures
- Date d’ouverture des plis : 6 novembre 2023 – 14 heures
- Nombre de plis reçus : 57 plis électroniques
- Nombre de plis hors délai : 0

Au terme de la procédure, après avis de la Commission d’appel d’offre réunie le 21 mai 2024 à 20H30, et après présentation du rapport d’analyse des candidatures et offres, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

- 1 - **DECIDE** de déclarer recevable l’ensemble des candidatures.
- 2 – **DECIDE** de déclarer inappropriée l’offre de SME FRANCE (pli n° 38, lot 5) et inacceptables les offres de MEGA CHARPENTE (pli n° 57, lot 5) et ISOLBA (pli n° 31, lot 6).
- 3 - **DECIDE** de déclarer irrégulières, après négociation, les offres de :
 - ✓ Pli N° 37 – Lot 03 – SABARD Base et Variante
 - ✓ Pli N° 08 – Lot 03 – MACONNERIE JANNEAU Base et Variante
 - ✓ Pli N° 16 – Lot 09 – FERNANDES SAMUEL Variante
 - ✓ Pli N° 14 – Lot 10 – ROGER POUSSET Variante
 - ✓ Pli N° 02 – Lot 11 – FORT BAT
 - ✓ Pli N° 24 – Lot 12 – SPR 28 – Base et Variante
 - ✓ Pli N° 01 – Lot 12 – SOMUP – Base et Variante
 - ✓ Pli N° 51 – Lot 12 – RENOVATIONS CHARTRAINES – Base et Variante
 - ✓ Pli N° 49 – Lot 14 – SCE
- 4 - **DECIDE** de déclarer régulières, acceptables et appropriées toutes les autres offres.
- 5 - **DECIDE** d’attribuer le marché aux entreprises désignées ci-dessous :

Lot N°	CORPS D’ÉTAT	ENTREPRISE	Solution retenue	Montant de la PSE	MONTANT TOTAL HT AVEC PSE
1	VRD	TP28	Base	2.919 ,00 €	78.919,00 €
2	CLOTURE-PORTAIL-ESPACES VERTS	PAYSAGE JULIEN LEGAULT	Variante	-	17.481,43 €
3	GROS ŒUVRE	DAZARD ET FILS	Base	-	110.889,30 €
4	COUVERTURE-CHARPENTE	DELAUBERT	Base	-	32.554,16 €
5	ETANCHEITE	SANS SUITE			
6	METALLERIE-VETURE METALLIQUE	SANS SUITE			
7	MENUISERIES EXT	CHARTRES MIROITERIE	Base	-	85.135,00 €
8	ECHAFAUDAGE COMMUN – ITE	FORTE	Base	-	26.745,04 €
9	CLOISONS DOUBLAGES	FERNANDES SAMUEL	Base	-	36.014,21 €
10	MENUISERIE INT.	GUY COLAS	Variante	1.890,00 €	24.163,00 €
11	CARRELAGE FAÏENCE	LEDOUX CARRELAGE	Base	-	8.093,35 €
12	SOLS SOUPLES	MAI ENTREPRISE	Variante	-	4.137,64 €
13	PEINTURE	MAI ENTREPRISE	Base	-	6.876,76 €
14	ELECTRICITE CFO/CFA	HERVE THERMIQUE	Base	-	42.187,45 €
15	PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION	CHAUFFAGE PLOMBERIE CONCEPT (CPC)	Base	-	33.327,00 €
TOTAL					506.523,34 €

6 - **DECIDE** de classer les lots 5 et 6 sans suite et de relancer une nouvelle consultation.

7 - **AUTORISE** le Maire à signer lesdits marchés tels que définis ci-avant et conformément au rapport d'analyse des offres présenté à la Commission d'appel d'offre réunie le 21 mai 2024.

Marché de travaux n° 2023/02 – Construction d'une salle polyvalente associative - Relance du marché suite à la fusion des lots 5 et 6 - Lot 5/6 : Etanchéité – Métallerie – Vêtire métallique – Attribution

Le Maire rappelle le déroulement de la procédure de lancement du Marché de travaux n° 2023/02 relatif à la relance du marché de travaux suite à la fusion des lots 5 et 6 - Lot 5/6 : Etanchéité – Métallerie – Vêtire métallique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme des Marches-securises et au BOAMP sous le n° 23-174926. L'ouverture des plis s'est faite le 23 janvier 2024.

2 plis ont été déposés.

Les offres ont été jugées suivant les critères suivants :

- Valeur technique - pondération 40%
- Prix – pondération 60 %

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mai 2024, et selon les critères publiés dans le règlement et le dossier de consultation, le Maire propose de retenir l'offre suivante :

N° DE LOT	CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISE	Montant de la PSE	MONTANT TOTAL HT AVEC PSE
5/6	ETANCHEITE – METALLERIE -- VETURE METALLIQUE	SMAC	-	53.319,67 €
TOTAL				53.319,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le marché n° 2023/02 ainsi présenté.

Délibération n° 2024/15 – Marché de travaux n° 2023/02 – Construction d'une salle polyvalente associative - Relance du marché suite à la fusion des lots 5 et 6 - Lot 5/6 : Etanchéité – Métallerie – Vêtire métallique - Attribution

Le Maire expose :

Par délibération n° 2023/31 du 12 septembre 2023, le Conseil municipal a autorisé le Maire à publier un marché à procédure adaptée de travaux n° 2023/01, divisé en 15 lots, relatif à la construction d'une salle polyvalente associative à Dangers.

L'analyse des offres de cette première consultation a révélé des offres inappropriées et inacceptables, pour le lot n° 5 : ETANCHEITE, ainsi que pour le lot n° 6 : METALLERIE – VETURE METALLIQUE. Le pouvoir adjudicateur a déclaré ces deux lots sans suite.

Une nouvelle consultation a été relancée en fusionnant ces deux lots en un seul, à savoir le « Lot n° 5/6 – Etanchéité – Métallerie – Vêtire métallique ».

Conformément à l'article R 2123-I du Code de la Commande publique, ce marché à procédure adaptée a été publié selon la procédure suivante :

- Date de publication de l'avis d'appel public : 18 décembre 2023
- Lieu de publication :
 - ✓ 18/12/2023 : BOAMP
 - ✓ 18/12/2023 : marches-securises.fr

- Date limite de réception des offres : 23 janvier 2024 - 12 heures
- Date d'ouverture des plis : 23 janvier 2024 – 14 heures
- Nombre de plis reçus : 2 plis électroniques
- Nombre de plis hors délai : 0

Au terme de la procédure, après avis de la Commission d'appel d'offre réunie le 21 mai 2024 à 20H30, et après présentation du rapport d'analyse des candidatures et offres, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1 - **DECIDE** de déclarer recevable l'ensemble des candidatures.
- 2 - **DECIDE** de déclarer irrégulière, après négociation, l'offre de SOPREMA (pli n° 02).
- 3 - **DECIDE** de déclarer régulière, acceptable et appropriée l'offre de la société SMAC (pli n° 01).
- 4 - **DECIDE** d'attribuer ce marché à l'entreprise désignée ci-dessous :

N° DE LOT	CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISE	Montant de la PSE	MONTANT TOTAL HT AVEC PSE
5/6	ETANCHEITE – METALLERIE – VETURE METALLIQUE	SMAC	-	53.319,67 €
TOTAL				53.319,67 €

- 5 - **AUTORISE** le Maire à signer le marché tel que définis ci-avant et conformément au rapport d'analyse des offres présenté à la Commission d'appel d'offre réunie le 21 mai 2024.

Marché n° 2024/01 – Assurance dommage-ouvrage & tous risques chantier – Salle polyvalente associative – Attribution

Le Maire rappelle le déroulement de la procédure de lancement du marché n° 2024/01 d'assurance dommage-ouvrage & tous risques chantiers pour le projet de la salle polyvalente associative.

Quatre entreprises ont été sollicitées directement :

- MMA
- SMA BTP
- SARRE & MOSELLE
- GROUPAMA

L'entreprise GROUPAMA n'a pas remis d'offre.

Les offres ont été jugées suivant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères « Prix ».

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mai 2024, le Maire propose de retenir l'offre suivante :

- SARRE & MOSELLE, pour un montant de 7.900,78 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le marché n° 2024/01 ainsi présenté.

Délibération n° 2024/16 – Réalisation de la salle polyvalente de la commune de Dangers – Marché n° 2024 01 - Assurance dommage-ouvrage & tous risques chantier - Attribution

Le Maire expose :

Par décision n° 2024/02, le Maire a informé le Conseil municipal de la publication d'un marché à procédure adaptée (article L.2123-I du Code de la Commande Publique) sous le numéro 2024 001, d'un montant prévisionnel de 10.000 € HT :

- **Objet du marché** : Marché d'assurance dommage-ouvrage et tous risques chantiers dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente associative de la commune de Dangers.

- Critère d'attribution du marché : offre la plus économiquement avantageuse déterminé sur le critère suivant :

- **Critère « prix »** : note de l'offre à noter = (Prix de l'offre la moins élevée / Prix de l'offre à noter) x 20

Ce marché a fait l'objet d'une consultation directement auprès de quatre entreprises :

1. MMA, le 11 septembre 2023
2. SMA BTP, le 12 septembre 2023
3. SARRE & MOSELLE, le 25 janvier 2024
4. GROUPAMA, le 23 février 2024

Seule l'entreprise GROUPAMA n'a pas remis d'offre.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 mai 2024, et suivant le tableau de synthèse des notes ci-après :

N° pli	Candidat	Prix TTC	TOTAL	Classement
1	MMA	14.250,00 €	11,09/20	3
2	SMABTP	8.986,21 €	17,58/20	2
3	SARRE & MOSELLE	7.900,78 €	20/20	1

après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de déclarer recevable l'ensemble des candidatures ;
- **ACCEPTTE** l'offre de SARRE & MOSELLE, d'un montant de 7.900,78 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer et faire exécuter le marché 2024 001 et toutes les pièces s'y rapportant.

Salle polyvalente de la commune de Dangers – Modification de l'enveloppe financière

Le Maire rappelle que le dernier estimatif financier de l'agence de maîtrise d'œuvre, Yolaine Didou Architecture, pour le marché de travaux est estimé à 506.000 € HT.

Le Maire précise que le montant des marchés de travaux présentés ci-dessus (559.843,01 € HT) est supérieur à l'estimation financière du maître d'œuvre : toutefois, les crédits nécessaires étant prévus au chapitre 21 du budget 2024, un dépassement prévisionnel peut être accepté.

Il soumet à l'assemblée le montant de l'enveloppe financière actualisée, prenant en compte le montant des marchés de travaux n° 2023/01 et 2023/02, ainsi que la non-attribution d'une subvention de l'Etat, portant l'enveloppe totale à 679.243,01 € HT, soit 815.091,61 € TTC, et un reste à charge TTC de la Commune à hauteur de 497.771,61 €, ce que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2024/17 – Construction Salle polyvalente associative - Modification enveloppe financière

Le Maire rappelle :

Lors de la réunion du 26 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé de mener une réflexion sur la construction d'une salle polyvalente associative afin d'offrir aux associations de la Commune et des communes alentours un espace où exercer leurs activités. Cette salle servira également à accueillir des événements ponctuels de la Commune, tels que des petites réceptions (accueil nouveaux habitants, banquet communal, accueil des familles lors d'obsèques, etc...). Elle pourra également être mise à disposition des entreprises de la Commune et des communes alentours.

Par délibération n° 2021/35 du 26 octobre 2021, le Conseil municipal a confié à la SPL Chartres Aménagement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'assister durant les différentes phases de l'opération.

Par délibération n° 2022/15 du 15 février 2022, le Conseil municipal a autorisé le Maire à effectuer la publication d'un marché à procédure adaptée sous le numéro 2022 001 ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la salle polyvalente associative de Dangers, qui a été attribué, par délibération n° 2022/28 du 31 mai 2022, à l'agence YDA – Yolaine Didou Architecture.

Suivant avant-projet définitif du 16 décembre 2022 présenté par YDA, le projet ci-après est arrêté : construction d'une salle d'environ 80m², avec bloc sanitaire, cuisine, rangements, local entretien et un préau extérieur, l'ensemble de la surface construite totale représentant environ 220 m².

Lors de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2022, le Maire a présenté une enveloppe financière avec un montant estimé de travaux de 496.000 € HT (Délibération n° 2022/51).

Lors de la réunion du 23 janvier 2023, il a été décidé de modifier celle-ci, portant l'enveloppe financière de travaux à 506.000 € HT (Délibération n° 2023/02).

Les marchés de travaux n° 2023/01 et 2023/02 ayant été attribués en séance du Conseil municipal ce jour pour un montant total de 559.843,01 € HT, et la Préfecture n'ayant pas donné une suite favorable à la demande de DETR/DSIL de la Commune, le Maire présente à l'assemblée une nouvelle enveloppe financière, ci-après détaillée:

DEPENSES	
Coût du projet estimé	
Travaux HT : Construction salle polyvalente associative	559.843,01 €
Etudes et honoraires HT	89.400 €
Assurances	10.000 €
Aléas & imprévus HT	20.000 €
TOTAL HT	679.243,01 €
TVA 20%	135.848,60 €
TOTAL TTC	815.091,61 €
RECETTES	
Subvention du Département attribuée Projets structurants	184.620 €
Fonds de concours Chartres Métropole Investissement pour projets structurants	132.700 €
TOTAL	317.320 €
RESTE A CHARGE HT	361.923,01 €
RESTE A CHARGE TTC	497.771,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le nouveau montant de l'enveloppe financière arrêtée à la somme de 679.243,01 € HT, soit 815.091,61 TTC.

TRAVAUX 2024 - SENTE PIETONNE MENANT A L'ECOLE L'ARC-EN-CIEL - FDI : ATTRIBUTION SUBVENTION - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire informe que le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, réuni le 5 avril 2024, a décidé d'accorder un montant de 7.295 € au titre du FDI 2024 relatif aux travaux de réfection du revêtement de la sente piétonne menant au groupe scolaire (entre la rue de la mairie et la rue du Plessis).

Dans le cadre de cette opération, trois entreprises ont été consultées et ont effectué une offre :

- TP28, d'un montant de 24.367 € HT, soit 29.240,40 € TTC ;
- ELO TP, d'un montant de 24.768 € HT, soit 29.721,60 € TTC ;
- GROUPE TTC, d'un montant de 27.536,50 € HT, soit 33.043,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal retient l'offre la moins-disante de la société TP28 d'un montant de 29.240,40 € TTC et autorise le Maire à signer le devis s'y rapportant.

Délibération n° 2024/18 – Sente piétonne menant à l'école L'Arc-en-Ciel - Travaux d'enrobé

Le Maire rappelle que dans le cadre du projet de travaux consistant en l'application d'un enrobé sur la sente piétonne calcaire menant du parking du Plessis jusqu'à la rue de la mairie, en desservant le groupe scolaire de l'école L'Arc-en-Ciel, trois entreprises ont été consultées et ont effectué une offre :

- TP28, d'un montant de 24.367 € HT, soit 29.240,40 € TTC ;
- ELO TP, d'un montant de 24.768 € HT, soit 29.721,60 € TTC ;
- GROUPE TTC, d'un montant de 27.536,50 € HT, soit 33.043,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** l'offre la moins-disante de la société TP28, ZA la Vallée du Saule – 1 rue des Beaux Champs – 28170 TREMBLAY LES VILLAGES, d'un montant de 24.367 € HT, soit 29.240,40 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° 553.1/23 s'y rapportant,
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2024 de la Commune.

ASSOCIATION LE PANIER BEUCERON - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire lit à l'assemblée un courrier de l'Association Le Panier Beauceron en date du 22 avril 2024 rappelant leur activité d'organisation de marchés fermiers tout au long de l'année, soit directement chez les producteurs, soit sur la place des villages.

A chaque fois, une cinquantaine d'artisans et producteurs sont présents sur les sept marchés organisés autour de Chartres.

L'association créée en 1994 par des agriculteurs de la région Beauce, fête cette année ses 30 ans.

A cette occasion, Le Panier Beauceron en profite pour améliorer ses outils de communication et demande aux Communes sur lesquelles elle organise ses événements une subvention afin de l'aider à pérenniser ses marchés de producteurs.

Les membres du Conseil municipal confirment que le marché fermier fait vivre le village à chaque premier week-end de juin, mais le vote des subventions attribuées aux associations a déjà eu lieu et aucun crédit supplémentaire n'est prévu au compte budgétaire. Ils proposent que l'association renouvelle sa demande en fin d'année 2024 afin qu'elle soit étudiée par la Commission Finances en début d'année 2025.

ARTS EN SCENE 2024-2025 - CANDIDATURE RETENUE

Le Maire informe l'assemblée que la Commune a été retenue pour participer au dispositif Arts en Scène pour la saison 2024/2025, consistant en l'accueil gratuit d'une proposition artistique.

La Direction de l'attractivité et des affaires culturelles du Département d'Eure-et-Loir a proposé de d'accueillir un spectacle : les conditions d'intervention seront établies à l'occasion d'un prochain rendez-vous.

« L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS » 2024 - INFORMATION

Le Maire lit un courrier de Chartres Métropole relatif à l'opération « L'agglo fait son nettoyage de Printemps » organisée chaque année depuis 2013 et à laquelle la Commune participe régulièrement.

Chartres Métropole propose de faire évoluer cet événement en le redynamisant : l'opération ne se déroulera plus au Printemps mais s'inscrira dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable qui s'étend du 18 septembre au 8 octobre 2024. Chartres Métropole prévoit de continuer à accompagner les communes dans l'organisation du ramassage des déchets et réfléchit à maintenir un spectacle thématique dans le cadre du Village du Développement Durable proposé par l'agglomération le 21 septembre 2024.

Cet événement « nouveau format » est en cours d'organisation, mais le Conseil municipal se positionne favorablement sur cette manifestation et proposera à l'APE L'Arc-en-Ciel et les enseignantes d'y participer.

ELECTIONS EUROPEENNES 2024 - ORGANISATION TOURS DE GARDE ET BUREAU DE VOTE

Le Maire indique qu'il est nécessaire de définir la permanence du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

Le planning de la permanence du bureau de vote est défini ainsi qu'il suit :

08 h 00 – 10 h 30 : André Bellamy ; Annie Renard ; Caroline Trebouet

10 h 30 – 13 h 00 : Annie Renard ; Elisabeth Lebeau-Corbonnois ; Jane Chauvron

13 h 00 – 15 h 30 : Séraphin De Aguiar ; Sandrine Rosse ; Arnaud Robveille

15 h 30 – 18 h 00 : Rémy Morizeau ; Nicole Dauvilliers ; Benoit Petit

38 candidats se présentent aux élections européennes : la Commune a été dans l'obligation de s'équiper de panneaux d'affichage supplémentaires pour un montant total de 487 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - COURRIERS DE REMERCIEMENT

Le Maire lit les remerciements de trois associations à la suite du versement de leur subvention 2023 :

- La main tendue qui précise que cette subvention sera utilisée pour l'achat de denrées et pour l'entretien de son véhicule.

- L'association Les Amis de Saint-Rémi qui rappelle que cette aide permet la poursuite de ses actions et projets en faveur de la préservation de l'église. L'association prévoit d'organiser notamment un concert de gospel en l'église Saint-Rémy le 22 juin 2024.

- L'association La Ligue contre le Cancer qui confirme que le montant de la subvention sera affecté à la lutte contre le cancer et plus particulièrement aux malades euréliens que l'association accompagne toute l'année.

FESTIVITES

Fête des voisins du 31 mai 2024

La fête des voisins se tiendra le vendredi 31 mai 2024 à la mairie et débutera par un apéritif offert par la Mairie suivie d'une soirée de partage.

14 juillet

Le prestataire pour le repas a été retenu.

La Commission des fêtes sera convoquée courant juin 2024 afin de finaliser l'événement du 14 juillet (qui aura lieu le samedi 13 juillet 2024 au soir).

QUESTIONS DIVERSES

Comité des Fêtes

Une première réunion d'information s'est tenue en mairie de Dangers le 17 mai 2024, réunissant près de 17 participants.

Il ressort de celle-ci que l'idée n'est pas de déstabiliser les associations AFR et APE qui proposent aujourd'hui des animations, en créant une nouvelle structure qui proposerait des activités concurrentes.

Le choix se porterait plutôt sur la possibilité de créer une « section animations » au sein de l'Association AFR.

Il est proposé d'organiser une nouvelle réunion le **13 juin 2024 à 19 heures** afin de finaliser la réflexion et permettre aux personnes empêchées lors de la première réunion d'être présentes à la prochaine.

Courrier d'un administré – Vitesse RD939

Un administré habitant place Saint-Rémy attire l'attention de la Commune sur la vitesse des véhicules qui traversent le village et demande quels sont les travaux ou aménagement envisagés pour faire baisser la vitesse sur la RD939.

Le Conseil municipal réfléchit toujours aux divers aménagements possibles : il avait été évoqué l'installation de chicanes, mais celles-ci pourraient être source de nuisances, les véhicules s'arrêtant et redémarrant devant les habitations.

Plusieurs contacts ont déjà eu lieu avec le Département (seul décideur d'un aménagement spécifique), afin de l'alerter sur le sujet : le Maire reprendra contact avec les services pour une nouvelle réunion.

Visites de l'Assemblée Nationale - Classes CM1-CM2

La visite de l'Assemblée Nationale du 28 juin 2024 est confirmée, mais celle des invalides est annulée. Elle a été remplacée par la visite du Musée Grévin.

Les enfants seront accompagnés par des élus des communes de Dangers et Mittainvilliers-Vérigny.

La séance est levée à 23H20

Le Maire,
André BELLAMY

Le secrétaire de séance,
Séraphin DE AGUIAR



